

Montpellier - SNES

Bulletin trimestriel de la section académique de Montpellier - Février 2013 - N°241

Notre site vous informe :

<http://www.montpellier.snes.edu>

Pour nous contacter :

s3mon@snes.edu

Sommaire

Page 2

- CTA du 21 Janvier
- Avenir du 2nd degré

Page 3

- Hors-classe des certifiés
- Disponibilité 2013-2014
- Mutations 2013
- Hors-classe des agrégés
- Action au Collège R. Rolland

Page 4

- Avancement des certifiés
- Syndicalisation
- Agenda



Il n'est plus temps d'attendre !

Malgré la grève et les manifestations du 31 janvier, Marylise Lebranchu, ministre de la Fonction Publique, a annoncé ce jour que le gouvernement ne remettrait pas en cause le gel du point d'indice pour l'année 2013 : le salaire des fonctionnaires continuera de baisser (suite à l'augmentation des cotisations retraites entamée en 2010), fixant la perte du pouvoir d'achat pour nos catégories à près de 30% depuis 30 ans ! Rien non plus sur la journée de carence qui pèse lourdement sur nos feuilles de paie !

Dans les établissements la rentrée 2013 se prépare, et les dotations horaires ne laissent rien présager de bien meilleur quant aux conditions de travail, aux effectifs par classe, à l'offre de formation. 235 postes nouveaux ont été attribués à l'académie, mais après répartition entre le 1^{er} et le 2nd degré, après accompagnement de la poussée démographique, et implantation des stagiaires et des contractuels admissibles, ce ne sont au final que quelques heures par collège en moyenne et encore moins pour les lycées ! Face à cette pénurie, certains proviseurs poursuivent la "chasse" aux heures en interprétant de la pire façon les obligations réglementaires de service. Ainsi se poursuit un mode de gestion autoritaire des établissements que le ministère ne remet pas en cause.

Certes, le discours officiel a changé et la priorité à l'Éducation est toujours affichée, en particulier avec la création des 60 000 postes sur le quinquennat. Mais que deviendront ces annonces si rien de tangible n'est fait pour rendre nos métiers attractifs ? Comment résoudre la crise du recrutement, sans revalorisation salariale, sans requalification de notre profession, sans amélioration des conditions d'enseignement, sans diminution de notre charge de travail ? Les premiers résultats d'admissibilité des concours sont éloquentes : déjà 257 postes sont perdus aux CAPES de lettres classiques, allemand, éducation musicale... et le ratio admissibles/postes offerts laisse présager un déficit abyssal.

Enfin des réformes emblématiques des années Sarkozy restent en vigueur malgré les promesses de remise à plat : réforme des lycées et de la voie technologique, dispositif ECLAIR, LPC... et les dangers contenus dans la loi de Refondation persistent : avenir des COPsy, régionalisation de la carte des formations, liaison CM2-6^e.

Le SNES continue, à tous les niveaux, à peser pour que soient entendues les attentes de la profession. En interpellant les élus de la République, députés et sénateurs, qui voteront la loi d'orientation sur l'éducation et la loi de décentralisation, afin qu'ils légifèrent dans le sens d'une ambition plus grande pour le second degré et l'éducation. En lançant une campagne d'information auprès des parents, de la population, sur l'urgence d'une autre politique éducative. Enfin en mettant rapidement en perspective une action nationale d'ampleur, la plus large possible, pour porter l'exigence d'une École ambitieuse pour les jeunes et ses personnels.

Bertrand Humeau, 7 février 2013

PRIX : 0,30 €

MONTPELLIER SNES

Enclos des Lys B - 585 Rue de l'Aiguelongue
34090 MONTPELLIER - 04 67 54 10 70

Port payé - Dispensé de timbrage
Presse - Montpellier CT

CTA DU 21 JANVIER

PAS D'AMÉLIORATIONS SIGNIFICATIVES À LA RENTRÉE

Le Comité Technique Académique s'est ouvert sur la présentation des **Emplois Avenir Professeur**. Ce dispositif réservé aux étudiants boursiers (148 pour notre académie), ne résout pas les problèmes matériels des étudiants modestes, et ne correspond pas aux prérecrutements que le SNES revendique. En outre il permet l'entrée des chefs d'établissements dans le domaine pédagogique comme tuteurs, ce que nous refusons... contrairement aux représentants de l'UNSA.

Le projet académique 2013-2016 ne fait aucun cas de notre demande de poser comme priorité la démocratisation du second degré. Malgré la prise en compte de quelques unes de nos propositions (meilleure réussite des bac pro en BTS..) sa philosophie reste celle de la loi Fillon de 2005 tout en y

intégrant des mesures du projet de loi de Refondation de l'École de Vincent Peillon (autonomie des établissements, territorialisation des formations, cycle commun CM2-6^e, socle commun référence de toutes les formations...).

La carte des formations académiques 2013-2016 annonce des ouvertures de formations. Mais par manque de concertation (en particulier dans les Pyrénées Orientales), par la mise en concurrence des établissements et le peu d'ambition pour le post-bac public (en Lozère par exemple) elle devra être considérablement améliorée.

La préparation de la rentrée 2013 est marquée par une forte poussée démographique (+1696 élèves). La

dotation académique, certes positive (+235 ETP), reste largement insuffisante pour y faire face et rattraper les suppressions subies depuis 2007. Le nombre de supports réservés pour les fonctionnaires stagiaires (300 à 320) et pour les contractuels admissibles (300 à 400), consomme une grande partie des moyens nouveaux. Dans ces conditions, cette dotation ne permettra pas d'améliorations significatives des conditions de travail et des effectifs par classe à la rentrée. Enfin la situation s'annonce tendue pour les remplacements, et le rectorat reconnaît déjà le besoin évident de contractuels pour assurer la rentrée ! La délégation FSU s'est donc abstenue sur ce vote, la proposition du Rectorat ne recevant le soutien que de l'UNSA.

H. FUMEL

AVENIR DU 2ND DEGRÉ

IL EST PLUS QUE TEMPS...

Le 2nd degré va mal, asphyxié par des vagues de suppressions de postes (34 000 de 2007 à 2012), déstabilisé par des réformes dévastatrices, des conditions d'exercice du métier chaque année plus difficile, et une crise de recrutement gravissime révélatrice des dégâts causés par cette politique de démantèlement de l'École. Durant ces « années noires », notre profession a mené des luttes acharnées contre cette politique, contre les atteintes répétées à nos qualifications et à nos statuts. Elle a porté publiquement, avec le soutien massif de l'opinion, l'exigence d'une autre politique, ambitieuse pour les jeunes et pour les personnels, apte à répondre aux exigences sociales et économiques de notre temps.

Le retour à la priorité à l'Éducation, la fin du non remplacement d'un fonctionnaire sur deux, l'annonce de 60 000 créations de postes en 5 ans dans l'Éducation... et un changement de ton indéniable, portent **la marque incontestable de nos luttes et ont créé un espoir certain dans notre profession.**

Qu'en est-il 8 mois après l'installation du nouveau gouvernement ?
Les créations de postes pour la rentrée

2013 dans les collèges et les lycées (4000 au plan national, 235 dans notre académie), en grande partie « consommées » par la croissance démographique, ne permettront pas d'améliorations significatives des conditions d'enseignement.

La crise des recrutements continue de s'aggraver : 1100 postes non pourvus au Capes 2012, certainement plusieurs milliers au Capes 2013.

Quant aux conditions d'exercice du métier et sa revalorisation, notre profession attend encore et toujours.

Chacun en est conscient, tout n'est pas possible tout de suite.

Mais il est plus que temps **d'ouvrir de réelles négociations, avec de premières mesures significatives, pour l'amélioration des conditions de travail et la revalorisation de nos métiers** dans toutes ses dimensions : salaires, carrières, conditions de travail, attractivité, reconnaissance de nos qualifications...

Il est plus que temps de mettre à plat **les réformes des lycées et de la voie technologique et de revaloriser le rôle et les missions du collègue...**

Il est temps enfin que le gouvernement entende nos attentes et nos propositions, qu'il mette en oeuvre ses enga-

gements. La grève nationale du 31 janvier (près d'un collègue sur 3 en grève dans notre académie) est une première alerte.

La mobilisation de notre profession est aujourd'hui indispensable, pour l'avenir du 2nd degré et de nos métiers. En priorité sur ces dossiers, et au-delà, pour **infléchir une politique éducative hésitante, écarter les ambiguïtés et les risques de marginalisation du 2nd degré que contient le projet de loi d'orientation, et porter l'exigence d'une politique ambitieuse** permettant de réaliser les objectifs annoncés par le gouvernement (80% de bacheliers, 50% de diplômés du supérieur), ce que le projet de loi en l'état actuel ne permettra pas.

Le SNES appelle à mettre en débat dans chaque établissement les conditions et les modalités de construction de cette mobilisation : campagnes en direction de la profession, de l'opinion, des élus, et la perspective d'une prochaine action nationale de grande ampleur.

B. DUFFOURG

CERTIFIÉS HORS-CLASSE : DU CHANGEMENT ?

La circulaire ministérielle encadrant la promotion à la hors-classe remet enfin en exergue la hors-classe comme débouché de fin de carrière (citant donc les collègues du 11^e et du 10^e échelon comme les bénéficiaires « naturels » de cette promotion) et en même temps elle précise que la hors-classe reste toujours fondée sur l'idée du « mérite » ! De fait, le rectorat pourrait ainsi continuer à exclure des collègues du 11^e échelon et promouvoir des collègues du 9^e, voire 8^e échelon.

Néanmoins, l'esprit de la circulaire laisse la possibilité d'une réelle marche de manœuvre aux recteurs pour infléchir la politique menée précédemment. À nous de nous en

saisir : c'est pourquoi, à notre demande, un groupe de travail (qui ne se tenait plus depuis plusieurs années) est prévu par le rectorat le 22 février pour préparer la publication de la circulaire rectorale. Le SNES, fort de ses propositions pour un nouveau barème, défendra l'idée que la hors-classe doit être accessible pour tous les collègues et qu'elle est un enjeu primordial pour les fins de carrière. Il faut en finir avec une politique du « mérite » qui oppose les collègues entre eux et pousse à une individualisation forcée. Nous revendiquons pour tous les collègues de pouvoir partir à la retraite avec le dernier indice de la hors-classe.

F. DENJEAN-DAGA

MUTATIONS 2013 BILAN BARÈMES INTER - PERSPECTIVES INTRA

Le groupe de travail de vérification des barèmes inter s'est tenu le 22 janvier dernier. Alors que certains collaient leurs enveloppes sans intervenir, les élus du SNES ont fait respecter le barème dû à tous les demandeurs et valoir des bonifications oubliées par l'administration pour un nombre important de collègues : séparation pour les stagiaires dont le conjoint n'est pas dans le même département, points pour les ex-non titulaires, ajout de l'ancienneté de poste pour les collègues en ATP, suppression de l'extension pour les collègues titulaires de l'académie, question sur la bonification stagiaire, et enfin rappel à l'administration de la nécessité de rajouter les points de mutation simultanée pour les conjoints demandeurs n'exerçant pas dans la même académie.

Les exemples ci-dessus rappellent l'importance de l'envoi à la section académique de la fiche syndicale de suivi !

Un groupe de travail sur le mouvement intra-académique se déroulera au rectorat le 22 février prochain. Les élus du SNES-FSU veilleront à ce qu'un barème équilibré soit mis en œuvre pour la circulaire intra qui devrait paraître dans la 1^{ère} quinzaine de mars. Comme chaque année, nous tiendrons dans les IUFM et certains établissements, ainsi que dans les sections départementales et académique, des réunions mutations afin d'aider au mieux les collègues dans leur stratégie de vœux (les dates, lieux et horaires des réunions seront mis en ligne sur notre site prochainement).

A. ROUSSEL

COLLÈGE ROMAIN ROLLAND UNE MOBILISATION GAGNANTE

Les personnels et parents d'élèves du collège Romain Rolland de Nîmes se sont mobilisés pour obtenir une dotation horaire plus favorable à leur établissement. Ce collège, labellisé ECLAIR et situé dans le quartier sensible du Chemin Bas d'Avignon, pas-

sait de 14 à 12 divisions avec des effectifs constants dans la première proposition de dotation du Dasen. Après une semaine d'action durant laquelle se sont succédés jours de grève, blocage de l'établissement par les parents, manifestation devant l'IA,

DISPONIBILITÉ CALENDRIER 2013-2014

Pour une première demande de disponibilité sur autorisation, la date limite est fixée au 27 février 2013. En cas de refus, vous pouvez contester la décision en CAPA.

Pour celle de droit, la circulaire demande aussi le respect de cette date sauf en cas d'événement imprévisible. Mais réglementairement, on ne peut vous la refuser si vous la demandez deux mois avant le 1^{er} septembre 2013.

AGRÉGÉS HORS-CLASSE 2013

La circulaire rectorale pour l'accès à la hors classe des agrégés est parue le 25 janvier. Tous les professeurs agrégés ayant atteint le 7^e échelon au 31 décembre 2012 sont inscrits automatiquement. Les avis seront portés par les chefs d'établissement et les corps d'inspection du 30/01 au 3/03/2013. « *Cet avis se fonde sur une évaluation de l'expérience, de l'investissement professionnel et doit mesurer le parcours sur l'ensemble de la carrière. Il doit être donné en cohérence avec les notations des personnels concernés* ».

Aussi nous vous conseillons de mettre à jour votre CV sur I-prof et de vous rapprocher de votre chef d'établissement pour avoir connaissance de l'avis qu'il formulera.

Le barème est identique aux années précédentes (voir sur notre site).

Seuls, les élus du SNES, comme ils l'ont fait l'an dernier, seront présents pour rendre la liste proposée par le recteur la plus efficace possible pour la CAPN qui aura lieu fin juin 2013. N'oubliez pas d'envoyer au SNES la fiche syndicale de suivi !

M. GAY

le tout relayé par les médias, la dotation du collège sera finalement de 15 divisions !

Continuons de lutter, faisons entendre nos revendications !

B. THUBERT

CERTIFIÉS

AVANCEMENT D'ÉCHELON

La CAPA s'est tenue le 20 décembre 2012. Outre le long travail de préparation et de vérification des documents avec l'aide des fiches syndicales envoyées par les collègues, nos interventions ont porté sur la validation par le ministère d'une demande du SNES sur le rythme d'avancement des collègues en congé parental, à savoir un rythme identique à tous et non plus réduit de moitié. Cette mesure, effective depuis le 1^{er} octobre 2012, aura des effets très positifs pour la carrière de nos collègues femmes mais reste insuffisante. Par ailleurs, nous avons insisté sur les retards d'inspection qui pénalisent les collègues pour les promotions et soulevé le problème spécifique de la notation pédagogique de la Documentation. Les IPR se sont engagés à tenir compte dans leurs futurs plans d'inspection des retards subis par certains collègues. Par ailleurs 5 postes supplémentaires d'inspecteurs ont été obtenus par l'académie pour la ren-

trée prochaine.

Nous avons enfin soulevé le problème de « concurrence » dans le tableau d'avancement entre les différents néo-titulaires entrés soit sous le régime de la licence, soit sous celui du master. Cette problématique non anticipée par les services du Rectorat n'a pas trouvé de solution en séance. Nous serons vigilants au respect des équilibres. Les organisations syndicales, du moins celles qui se sont exprimées, se sont limitées à approuver nos positions.

A. ROUSSEL

AGENDA

- Attribution des postes adaptés : 21 février
- Révision de la notation administrative : 19 mars (agrégés), 25 mars (COPsy et CPE), 29 mars (certifiés)
- Liste d'aptitude : au corps des agrégés, le 19 mars ; au corps des certifiés, le 20 mars

N'oubliez pas de transmettre vos dossiers et les fiches de suivi au SNES académique

SYNDICALISATION

Les collègues ayant réglé leur cotisation 2011-2012 avant le 31 décembre 2011 et qui n'ont pas encore réglé leur cotisation 2012-2013 à la même date peuvent encore le faire pour un enregistrement de leur cotisation pour l'année civile 2012. Nouveauté toute récente, la loi n° 2012-1510 du 29 décembre 2012 publiée au JO du 30 décembre 2012 vient de transformer la réduction d'impôt de 66% en un crédit d'impôt du même pourcentage, ce qui permettra aux collègues non imposables de bénéficier d'une ristourne.

Le SNES ne fonctionne que par les cotisations de ses adhérents. Adhérez, faites adhérer. Ensemble, renforçons le SNES pour la défense de la profession et de nos métiers.

A. ROUSSEL



MA BANQUE EST DIFFÉRENTE, CEUX QUI LA GÈRENT SONT COMME MOI.

Le Crédit Mutuel Enseignant est une banque authentiquement coopérative dédiée au monde de l'enseignement, de la culture, de la recherche et des sports. Elle place depuis toujours la qualité de son offre et la relation client au cœur de ses préoccupations.

UNE BANQUE CRÉÉE PAR SES COLLÈGUES, ÇA CHANGE TOUT.

Crédit  Mutuel

Enseignant

www.cme.creditmutuel.fr

CRÉDIT MUTUEL ENSEIGNANT MONTPELLIER
255, RUE DE L'ACROPOLE - IMMEUBLE L'ASTRÉE
34967 MONTPELLIER CEDEX 2
TÉL. : 04 99 74 77 41
COURRIEL : 09055@CREDITMUTUEL.FR